

PAIX, SECURITE ET COOPERATION INTERNATIONALE

La **sécurité collective** (sécurité globale qui engage tous les États du monde) et la paix sont menacées par des conflits, des guerres civiles (ex : Syrie), des mouvements terroristes, la prolifération nucléaire, les dictatures et les catastrophes naturelles. L'Afrique et le Moyen-Orient sont particulièrement touchés et **les populations civiles en sont les premières victimes** : on compte **50 millions de réfugiés ou de déplacés** dans le monde.

Quels sont les moyens mis en œuvre pour assurer la paix et la sécurité dans le monde ?

I/ L'ONU (L'organisation des nations unies)

1) Naissance et objectifs

Décidée à la conférence de Yalta (Février 1945) par les vainqueurs de la guerre, l'ONU est née officiellement le **26 juin 1945 à la conférence de San Francisco**. La **charte de l'ONU** a été signée par **51 Etats (aujourd'hui 193)** afin d'éviter de nouvelles guerres en maintenant la paix et en favorisant la **coopération (solidarité) internationale**. Cette naissance s'accompagnera de la **déclaration universelle des droits de l'Homme** en 1948.

2) Le maintien de la paix

a) Le fonctionnement de l'ONU

L'ONU dont le siège se situe à New York est composée de trois organes principaux :

- **L'Assemblée générale** composée de tous les Etats qui disposent d'une voix
- **Le Secrétariat général** chargé d'appliquer les décisions est dirigé par le Secrétaire général portugais Antonio Guterres
- **Le Conseil de sécurité**, composé de 15 membres, dont 10 temporaires et **5 permanents (EU, Russie, Chine, RU, France)**. Ces derniers ont le **droit de veto (blocage d'une décision)**. Il décide de l'emploi de la force.

b) Les interventions de l'ONU

L'ONU intervient sous des formes variées et graduées : le dialogue et la médiation avec un Etat concerné est privilégié, envoi d'inspecteurs et d'observateurs puis **une résolution (décision) peut être votée** qui peut imposer des sanctions économiques ou politiques dans un premier temps, **puis l'envoi de la force armée internationale (les Casques bleus)** dans le cadre d'une interposition. La force n'est employée qu'en **dernier recours**. En cas de conflit de forte intensité, les armées nationales peuvent intervenir et attaquer.

c) Le bilan

Si les interventions de l'ONU ont été nombreuses depuis 1945, **le bilan et l'efficacité de celles-ci sont limités** : la guerre en ex-Yougoslavie et le génocide au Rwanda en 1994 en sont quelques exemples. **Des interventions tardives, davantage une force d'interposition que d'intervention, l'absence d'une armée permanente, un instrument des EU et les blocages du Conseil de sécurité** représentent les faiblesses criantes de l'ONU. Malgré tout, **elle reste une autorité morale essentielle à l'équilibre du monde permettant d'éviter des conflits plus graves.**

3) La solidarité internationale

Le maintien de la paix passe aussi par **la coopération (entraide) internationale dans de nombreux domaines** : sauver des vies, protéger les populations, faire reculer la misère, assurer le développement, défendre les droits de l'Homme et le patrimoine de l'humanité.

Pour cela l'ONU mène des actions à travers **des institutions spécialisées** comme par exemple :

- **L'UNESCO** pour l'éducation
- **L'OMS** (organisation mondiale de la santé)
- **Le HCR** (haut commissariat aux réfugiés)
- **Le PNUD** (programme des Nations Unies pour le développement)

Les organisations non gouvernementales (ONG) complètent sur le terrain les actions de l'ONU (Médecins sans Frontières, Handicap International, Amnesty International...).

Malgré ses limites, l'ONU œuvre au maintien de la paix et développe la coopération internationale.

II) La Défense et l'action internationale de la France

1) Les missions de la Défense nationale

La Défense nationale a pour rôle de **protéger le territoire français, ses habitants, ses institutions et de garantir ses intérêts économiques** ; la stratégie du gouvernement est définie dans le **Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale (2013)**.

Le président la République est le chef des armées et la Défense nationale a **trois missions** : assurer la sécurité de la population et du territoire (**Plan Vigipirate et Etat d'urgence après les attentats terroristes**) ; contribuer à la sécurité européenne et internationale (**Opérations Atalante contre la piraterie et Barkhane contre les groupes armés terroristes au Sahel et au Sahara**) dans le cadre des organisations et alliances où la France est engagée (**Alliance Atlantique, OTAN, ONU**) ; **défendre les valeurs républicaines et démocratiques**.

Les forces armées et les administrations participent à la **protection de la nation et de ses intérêts partout dans le monde**, contre tous les risques ou menaces possibles : on parle ainsi de **Défense globale**.

2) Le citoyen et la Défense nationale : la JDC (Journée défense et citoyenneté)

La Défense nationale est l'un des devoirs du citoyen. La professionnalisation des armées a fait disparaître en 1997 la **conscription** qui peut être rétablie en cas de nécessité. Depuis 2001, chaque Français doit participer à **un parcours de citoyenneté en trois étapes : une sensibilisation à l'esprit de défense en classe de 3^e et de 1^{re}, le recensement à 16 ans à la mairie du domicile, et la participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC)** qui est une journée, pour tous les jeunes Français avant l'âge de 18 ans, de sensibilisation aux questions de Défense et aux métiers de l'armée, d'une initiation aux premiers secours et d'un test de lecture. **Le certificat remis à la fin de la Journée est indispensable pour passer des examens d'État (Permis de conduire, BAC).**

La Défense de la France est globale et permanente ; le citoyen y est initié par la JDC.

L'ONU et la Défense nationale sont les moyens mis en œuvre pour assurer la paix et la sécurité dans le Monde et en France.